

Avis de vacance N°2 de la fonction de Directeur ou de Directrice de l'UFR LESLA Université Lumière Lyon 2

La fonction de directeur ou de directrice de l'UFR LESLA est vacante depuis le 6 novembre 2023. Une administration provisoire a été mise en place jusqu'au 31 janvier 2024. A défaut de candidatures reçues suite à la publication du premier avis de vacance, l'administration provisoire est donc prolongée jusqu'au 29 février 2024 au plus tard.

Un nouvel appel à candidature est lancé et dans ce cadre, les candidatures devront satisfaire aux conditions précisées à l'article L713-3 du Code de l'Éducation et aux dispositions statutaires en vigueur.

Le directeur ou la directrice est élu.e par le Conseil de l'UFR. Son mandat, dont la durée est de cinq ans, est renouvelable une fois. Il/elle est désigné.e, au scrutin majoritaire à deux tours, parmi les enseignants-chercheurs, les enseignants ou les chercheurs en fonction dans l'UFR, qui participent à l'enseignement (article 5 des statuts de l'UFR LESLA).

Par ailleurs, conformément à l'article 6 des statuts de l'UFR LESLA, « *un.e ou deux assesseur.e.s, dénommé.e.s Vice-Doyen.ne.s, peuvent être élu.e.s, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, parmi une liste de noms proposée par la.le Doyen.ne.*

La durée de leur mandat est de deux ans et demi, renouvelable une fois ».

Les lettres de candidatures seront accompagnées d'un curriculum vitae et éventuellement d'une profession de foi. Elles seront adressées par courriel au plus tard le mardi 13 février 2024 à 12h00, auprès du responsable administratif et financier.

L'élection du directeur ou de la directrice aura lieu lors du Conseil de composante extraordinaire du mardi 20 février 2024.

Le mandat du nouveau directeur ou de la nouvelle directrice prendra effet le 1^{er} mars 2024.

Diffusion de l'appel à candidature	Mardi 23 janvier 2024
Date limite de dépôt des candidatures	mardi 13 février 2024
Election en Conseil de l'UFR (séance plénière extraordinaire)	mardi 20 février 2024

- **Renseignements :**
 - Monsieur **Pascal CORNET**, responsable administratif et financier de l'UFR LESLA
Téléphone : 04.78.69.72.57
Courriel : pascal.cornet@univ-lyon2.fr
 - Madame **Laurence HIDANI**, responsable administrative et financière adjointe de l'UFR LESLA
Téléphone : 04.78.69.72.38
Courriel : laurence.hidani@univ-lyon2.fr
- **Diffusion :**
 - Membres du Conseil de l'UFR LESLA
 - Personnels enseignants de l'UFR et de l'Université Lyon 2
 - Affichage au sein de l'UFR LESLA (affichage papier et sur le site internet de la composante) + Intranet de l'Université
- **Textes de références :**
 - Code de l'Éducation - articles L713-1 et L713-3
 - Statuts de l'UFR LESLA approuvés par le Conseil d'administration de l'Université le 17/06/2016

Fait à Lyon, le 22 janvier 2024